



## **CHARTRE DETECTION-FORMATION**

**A retourner avant le 31 décembre 2018 à Michel Duvaud : michel.duvaud@fft.fr**

La Charte a pour objectif de renforcer l'accompagnement des clubs qui s'impliquent dans une véritable politique de détection-formation.

### **Une enveloppe de 700€ à destination des clubs et/ou des enseignants qui développent un axe de détection fort :**

- **Présence d'un enseignant professionnel (DE, DES, BE1, BE2) sur les terrains blanc-violet**
- **Mise en place de 2 créneaux d'entraînement hebdomadaire minimum, avec la présence d'un enseignant professionnel (DE, DES, BE1, BE2)**

Lorsque le club n'a pas d'enseignant professionnel, la présence d'un CQP sur ces créneaux est acceptée.

**La mise en place du 2<sup>ème</sup> créneau d'entraînement d'1H15 minimum est à destination des éléments les plus motivés et qui présentent des aptitudes tennistiques intéressantes.**

Le club et l'enseignant auront au préalable intégré dans le planning annuel ce futur créneau, dès la mise en place de l'EDT, et informeront les parents qu'une 2<sup>ème</sup> séance sera susceptible d'être proposée à leur enfant le...à ..H. . .

Ce groupe de 4 joueurs/ses maximum, encadré par un enseignant professionnel, bénéficiera de cet entraînement supplémentaire pendant 25 semaines minimum ; il débutera pour la plupart des clubs dès la rentrée de Toussaint, après avoir observé et repéré les joueurs/ses courant septembre – octobre.

Les noms identifiés en début de saison ne sont pas figés et sont donc susceptibles d'évoluer en cours d'année. Le listing de ces joueurs/ses répertoriés ainsi que les évolutions/modifications susceptibles de se produire en cours d'année seront communiquées au CST et au CTR (**Cf. page suivante**).

- **Les joueurs/ses intégrés dans cette 2<sup>ème</sup> séance participeront à 4 plateaux Galaxie minimum dont un dans leur club.**
- **Les CST ou les CTR pourront rendre visite à l'enseignant professionnel suite à la constitution du groupe de joueurs/ses.**
- L'aide sera versée si au moins un des quatre joueurs/ses du groupe atteint le niveau requis en fin de saison (cf. tableau ci-après). Cette validation sera organisée sur une journée par les cadres techniques de Ligue. La présence de l'enseignant professionnel est bienvenue mais facultative.

### **Repères :**

ÂGE	DEBUT DE SAISON	FIN DE SAISON
5-6 ans (2014-2013)	Enfants motivés par la pratique du tennis, Contact balle-raquette intéressant, Environnement familial favorable	Validation des TTCA violet – Jouer sur terrain <b>rouge</b>
6-7 ans (2013-2012)		Validation des TTCA rouge – Jouer sur terrain <b>orange</b>

Les joueurs repérés à la suite de la journée de détection régionale sont motivés pour s'engager dans un programme d'entraînement l'année qui suit.

Liste des joueurs/ses qui intègrent le programme :

NOM - Prénom	Date de naissance	Nom de l'enseignant	JOURS ET CRENEAUX D'ENTRAINEMENT
			-
			-
			-

**Modalités d'attribution de l'aide de 700€ :**

Selon le statut de l'enseignant, la somme est attribuée de la façon suivante :

- Enseignant salarié : 700€ versés au club à destination de l'enseignant professionnel
- Enseignant libéral : la somme est directement fléchée vers l'enseignant sur production d'une facture

Date et signature du C.T.R. :	Date et signature du Président(e) du club :	Date et signature de l'enseignant :